



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

CONVOCATION DU 30 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

PRÉSENTS :

Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
Adjoints :	HARASSE Jean-Pierre	ASSE-ROTTIER Jocelyne	DOUYÈRE Olivier
	GENET Anita	PASQUIER Régis	
Conseillers :	ANGERS Jocelyne	HERRAULT Anthony	GIRAULT Sylvère
	GASNOT Roch	PAINEAU Sandrine	CHANTEPIE Christiane
	PASQUIER Aurore	PAINEAU Jean-Marc	BOUCHÉ Jean-Marie
	CANDELÉ Florence	DUFOUR-BRAY Stéphanie	TROCHON Eric (Arrivé 20h37)
	GODMER Elodie		

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a modifié l'ordonnance du 1^{er} avril 2020. Les règles dérogatoires de tenue des conseils des collectivités sont à nouveau autorisées et prorogées jusqu'au 31 juillet 2022.

En conséquence, le Conseil Municipal se réunit le 7 décembre 2021 dans la salle polyvalente au 54 rue du Jeu de Paume, afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est désignée secrétaire de séance : Mme GENET Anita

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente.

Mme Dufour-Bray signale que 9 jeunes ont participé au Chantier Argent de poche et non 8 comme indiqué.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

Modification de l'ordre du jour :

Ajout du dossier suivant :

– Programme Petites Villes de Demain (PVD) : Information sur la création du comité de projet et appel à candidatures pour la création du comité de pilotage

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour :

- M. GIRAULT : Arrière du Château, rue de la Jugerie, Communauté de Communes
- Mme CANDELÉ : Rue Montreuil

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

TRAVAUX RESEAUX D'EAU :

Beaucoup de travaux actuellement dans la commune.

Les travaux de réfection du réseau d'eau sont terminés aujourd'hui sur la route de Thorigné/Dué.

Dans la Rue du Jeu de Paume, la partie située de la salle polyvalente jusqu'à la Rue Montreul sera également terminée aujourd'hui.

La partie entre la Rue Montreul et la Rue des Maillets est en travaux jusqu'au 17 décembre.

Les travaux situés entre la rue des Maillets et le stop de la Rue Nationale débiteront au début du mois de janvier 2022.

Les travaux de la Route de Maisoncelles démarrent demain, mercredi 8 décembre.

Pendant la période des fêtes de fin d'année, il n'y aura pas de travaux.

Une grosse fuite d'eau Rue du Val de Loir a encore eu lieu dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 décembre, vidant les 2 châteaux d'eau et le samedi 4 décembre après-midi.

Le syndicat d'eau a organisé la visite des châteaux d'eau du secteur pour les membres du Syndicat d'eau. Cette visite était très intéressante. A la suite de cette visite, 2 expertises seront réalisées sur le château d'eau de Bourdigné et celui du Sapin des Pauvres à Saint Mars de Locquenay.

FIBRE OPTIQUE :

Le chantier suit son cours. Deux plaques sont maintenant terminées et il reste une plaque en cours. Début 2022, les deux premières plaques seront éligibles à la fibre.

Nous allons avoir prochainement une visio-conférence sur la fibre.

RECENSEMENT :

Le recensement va commencer à partir du 20 janvier jusqu'au 19 février 2022. Nous sommes à la recherche d'agents recenseurs. Si vous connaissez des personnes qui sont intéressées, veuillez le signaler à la mairie.

SERVICE CIVIQUE :

L'Ecole primaire René Cassin est à la recherche de 2 services civiques. Les candidatures sont reçues jusqu'au 10 décembre prochain. Si vous connaissez également des personnes intéressées par cet emploi, veuillez le signaler à l'école.

Suite à une question de M. GASNOT, il est précisé que la mission confiée à la personne en service civique consiste à aider les enseignants dans les classes et à faire du travail administratif avec le directeur de l'école.

CHANTIERS MAISON MEDICALE ET COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT :

Ces deux chantiers suivent leur cours normalement.

M. Harasse précise que les réseaux sont réalisés cour du Croissant et en phase d'installation dans la cour du Louvre. La charpente est terminée sur 2 maisons. La rambarde va être mise en place prochainement au niveau de la rampe des commerces.

DISTRIBUTION DE SACS JAUNES A LA POSTE :

Comme il avait été convenu lors du dernier conseil municipal, une distribution de sacs jaunes a lieu le samedi matin à l'agence postale par Fabienne DENAES.

ILLUMINATIONS DE NOËL :

Comme vous avez pu le constater, les illuminations de Noël ont été mises en place hier et aujourd'hui. Cette année, nous avons fait l'acquisition d'une guirlande rouge pour agrémenter le sapin.

POT AVEC LE PERSONNEL :

Nous avons prévu d'organiser un pot de fin d'année, lundi prochain 13 décembre, avec tout le personnel communal et les membres du Conseil Municipal afin de remettre aux agents leur chèque-cadeau, comme les années précédentes.

À la suite des mesures sanitaires annoncées hier soir par le Gouvernement, nous avons donc décidé, ce matin, d'annuler ce rassemblement et que la distribution se fera dans chaque service, par moi-même, accompagnée des adjoints.

Le repas du Foyer Soleil qui doit avoir lieu mardi 14 décembre à midi se fera entre les résidents seulement. Les membres du CCAS qui ont l'habitude d'y participer, n'y assisteront donc pas.

SAINTE BARBE :

Les sapeurs-pompiers ont fêté la Sainte Barbe samedi dernier. Après avoir été annulée l'an dernier, c'est en formule restreinte qu'elle a quand même eu lieu cette année avec le centre de Saint Michel de Chavaignes. La fourragère a été remise à tous les sapeurs-pompiers des 2 centres, en présence de Marietta Karamanli, députée, de Françoise Lelong, Conseillère Départementale et Michel Froger, Maire de Saint Michel de Chavaignes. L'Union Musicale a interprété quelques morceaux de musique. Un apéritif dînatoire a clôturé la soirée.

VŒUX DU MAIRE :

Si les conditions sanitaires le permettent, les vœux du Maire auront lieu le vendredi 7 janvier 2022 à 18 heures à la Salle Polyvalente.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX

01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFONTE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES - MODIFICATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a retenu la société SEDE Environnement pour assurer les travaux de refonte du plan d'épandage, pour un montant de 5 325 € HT. Ce devis était basé sur une surface d'environ 100 hectares pour l'épandage des boues.

Elle nomme les quatre agriculteurs qui sont intéressés pour recevoir les boues de la station d'épuration, pour une surface totale de 170 hectares :

- 30 hectares de Franck Croiseau,
- 70 hectares d'Anthony Herrault,
- 40 hectares d'Albert Charlot,
- 30 hectares du GAEC de Kerdouar, qui reçoit actuellement les boues à hygiéniser de la station d'épuration.

Le Maire indique que la société SEDE Environnement propose de réaliser le plan d'épandage sur la totalité de cette nouvelle surface pour un montant de 6 815,50 € HT, la majoration du tarif étant en corrélation avec l'accroissement de la surface à étudier et le surcroît des analyses à effectuer.

M. HERRAULT demande ce qui justifie l'augmentation de la surface d'épandage.

M. DOUYERE explique que l'augmentation de la surface d'épandage par rapport à ce qui était prévu initialement, soit 70 hectares supplémentaires, est une solution de dépannage. Les agriculteurs s'organiseront pour faire une rotation en liaison avec M. PROUST de la SEDE. Le GAEC de Kerdouar est conservé pour 30 hectares chez qui 360 m³ de boues ont déjà été répandus.

M. GIRAULT signale qu'un fonds de garantie a été créé pour indemniser les propriétaires dont les sols ont été pollués par cette pratique d'épandage et qu'il serait judicieux de faire signer une décharge aux propriétaires des terres concernées pour dégager la commune de toute responsabilité. Il suggère de faire appel à un juriste.

M. HERRAULT précise que les boues sont hygiénisées et que le seuil de métaux lourds est bien en dessous de ce qui est préconisé.

M. HERRAULT, en tant qu'agriculteur concerné, ne prend pas part au vote.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, et 1 voix contre (M. GIRAULT)
- décide de confier à société SEDE Environnement les travaux de refonte du plan d'épandage pour la somme de 6 815,50 € HT,
 - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Assainissement,
 - autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

02 - ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX 2022

Le Maire indique que la première partie de la rénovation de l'éclairage public est à présent terminée. Il est donc envisagé un nouveau programme de travaux pour, d'une part, assurer la mise en sécurité des passages piétons de la rue Nationale, et d'autre part, poursuivre la rénovation des équipements d'éclairage public.

M. DOUYERE expose le programme portant sur les éléments suivants :

- la mise en lumière de 8 passages piétons dans la rue Nationale,
- la mise en conformité de 21 armoires,
- le remplacement de 141 points lumineux dont :
 - le remplacement de 35 mâts de hauteur de 3,5 m,
 - le remplacement de 33 crosses sur poteaux béton,
 - le remplacement de 73 lanternes sur mâts existants,
- la fourniture et la pose d'une crosse double,
- la fourniture et la pose d'un regard tampon,
- une étude d'éclairage.

Le Maire présente le devis de la société BOUYGUES Energies et Services pour cette opération qui s'élève à 99 406,40 € HT.

M. DOUYERE rappelle que ce programme a été validé par la commission qui s'est réunie en septembre. Il précise que cette tranche de rénovation est plus importante qu'habituellement ce qui a permis d'anticiper la hausse des coûts des matériaux (20 à 30%) prévue l'année prochaine. Il précise que la DETR accordée pour cette opération s'élève à 15 388 €.

Il ajoute qu'une nouvelle tranche de travaux sera nécessaire pour remplacer les points lumineux qui sont partiellement defectueux autour de La Poste, pour la réfection des luminaires énergivores et pour étudier l'installation d'un éclairage dans les rues qui n'en sont pas dotées ou à certains endroits spécifiques de la Commune.

M. GIRAULT signale que l'aménagement des points lumineux sur le rond-point de la poste doit être soumis à l'accord du département.

M. BOUCHÉ estime que la dotation accordée à la Commune par la Préfecture est très réduite. Il a eu connaissance de communes qui ont obtenu des subventions plus conséquentes pour des travaux similaires. Il préconise le dépôt de la demande de DETR en mains propres plutôt qu'un envoi courrier.

M. HERRAULT souhaite connaître le montant de la consommation électrique future et l'économie réalisée grâce à l'éclairage LED et M. DOUYERE lui répond que l'estimation doit être vue avec BOUYGUES Energies et Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le devis de la société BOUYGUES Energies et Services pour la somme de 99 406,40 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

03 - RENOVATION DU BATIMENT – AIRE DE CAMPING-CARS

Le Maire indique que les travaux pour l'aménagement de l'aire de camping-cars sont maintenant bien avancés et que son ouverture est programmée pour le 12 mars 2022.

Lors de la réunion du 23 novembre dernier, la Commission a décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment existant qui abritait le bureau et les sanitaires du camping et qui a subi il y a quelques mois de grosses détériorations dues au vandalisme.

Ce bâtiment pourrait abriter un espace de convivialité à l'attention des camping-caristes lors de leur stationnement sur l'aire. Sa rénovation nécessite des travaux de couverture et de maçonnerie.

Le Maire présente les devis :

* d'un montant de 10 891,38 € HT pour les travaux de toiture/couverture, offre proposée par l'entreprise NG Charpente Couverture, comprenant :

- la dépose de la couverture existante et la pose de tuiles pour une réfection partielle de la toiture sur une surface de 57 m²,
- la fourniture et la pose de gouttière pour une longueur de 49 ml,
- l'enlèvement de la mousse et le traitement de la toiture sur une surface de 115 m².

* d'un montant de 4 887,37 € HT pour les travaux de maçonnerie selon une offre présentée par l'entreprise Grignon, comprenant le démontage des murs et de la cheminée, la pose de parpaings, la pose d'enduits et de dégrossis.

Suite à une question de M. HERRAULT sur la présentation d'un seul devis par poste, M. HARASSE précise que d'autres artisans ont été sollicités mais qu'ils n'ont pas répondu à la demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le devis pour les travaux de toiture/couverture de l'entreprise NG Charpente Couverture pour un montant de 10 891,38 € HT,
- valide le devis pour les travaux de maçonnerie de l'entreprise Grignon pour un montant de 4 887,37 € HT
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

04 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DETR / DSIL 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à proposer à nouveau en 2022 l'opération Extension et réaménagement de la Mairie pour une aide de l'Etat (DETR, DSIL). Elle rappelle également que la Commune s'est engagée auprès de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain et que ce projet participe à la revitalisation du territoire.

Ce projet comprend le réaménagement des locaux existants, une extension par la création d'une surface de plancher de 145 m² et la réhabilitation d'une petite annexe en bureau.

Elle expose aux conseillers que le bâtiment occupé par la Mairie est devenu trop exigü. Il est donc envisagé de réaménager l'ensemble des bureaux existants et de faire une extension sur l'esplanade à l'arrière du bâtiment. L'idée retenue est d'aménager tous les bureaux sur un même niveau en rez-de chaussée et de rendre la Mairie plus moderne et plus fonctionnelle, pour créer un environnement conciliant des espaces de travail dédiés aux agents et aux élus et un accueil plus convivial à l'attention des administrés.

Le Maire présente aux conseillers le projet établi par le cabinet d'architecture A3DESS, avec une estimation des travaux s'élevant à un montant de 767 900 € HT.

Elle invite le Conseil Municipal à solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour 2022 au taux de 40% au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

M. BOUCHÉ demande quelle est la part de la rénovation énergétique d'après l'audit énergétique. Le Maire répond que l'audit n'est pas encore réalisé. M. BOUCHÉ pense que les subventions peuvent être plus conséquentes auprès du Département et de la Région grâce aux économies réalisées sur l'énergie (chauffage, fenêtres, isolation...). Il suggère de présenter à l'Etat un dossier DETR sur l'opération globale et de solliciter le Département et la Région pour obtenir d'autres subventions sur la part énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord sur le projet de réaménagement et d'extension de la Mairie tel que présenté pour un montant prévisionnel de travaux de 767 900 € HT,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 40%,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget 2022,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

05 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENVIRONNEMENT NUMERIQUE ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Rectorat de Nantes propose aux communes des Pays de la Loire d'adhérer à un groupement de commandes pour mettre en place un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles situées sur leur territoire, nommé e-primo.

« L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes qui l'amèneront à devenir un citoyen responsable, guidé par des principes éthiques de communication indispensables pour maîtriser les rouages numériques de la société. Par ailleurs, e-primo constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés. ».

En plus des élèves et des enseignants des écoles, les services numériques constitutifs de l'ENT seront notamment accessibles aux parents, aux agents territoriaux travaillant dans l'école, aux partenaires travaillant avec l'école.

En accord avec le Directeur de l'école René Cassin, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au prochain marché e-primo qui s'étendra sur la période 2022-2026, avec une entrée en vigueur au 19 juillet 2022. En passant par un groupement de commandes, les tarifs devraient être minorés par rapport à une commande individuelle de la Commune.

Pour rappel, une subvention a été obtenue de 300 € sur une dépense subventionnable de 600 € dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- donne son accord pour l'adhésion au groupement de commandes à l'Espace Numérique de Travail e-primo,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

06 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2022

Le Maire donne lecture des modifications de tarifs pour 2022 selon le document adressé aux conseillers municipaux.

M. HERRAULT propose une augmentation plus significative du prix du repas de la cantine en rapport avec la flambée des prix des matières premières.

M. GIRAULT indique que la cantine doit rester une fonction à caractère social et qu'il faut s'assurer que chaque enfant bénéficie au moins d'un repas équilibré par jour.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (sauf mention particulière pour l'assainissement) aux différents services publics communaux :

MATERIELS DIVERS (Location)		2022
	Barrière de circulation (unité)	1 €
	Podium (hauteur 1,10 m, par panneau de 120 x 120)	3 €
	1 table + 2 bancs (ou 8 chaises)	5 €

PHOTOCOPIES MAIRIE OU EPIDAURE		2022
	Barrière de circulation (unité)	0,20 €

CANTINE SCOLAIRE		2022
	Repas scolaire enfant habitant Bouloire	3,55 €
	Repas scolaire enfant habitant hors Bouloire	3,85 €
	Présence enfant allergique (repas non fourni)	1,50 €
	Repas scolaire adulte	7,40 €

DROITS DE PLACE AVEC BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR PLACE DU CHATEAU		
		2022
	Occupation régulière ½ journée par semaine par trimestre	42 €
	Occupation ponctuelle éclairage uniquement par ½ journée	5 €
	Occupation ponctuelle avec appareils de cuisson électriques	18 €

	par ½ journée	
	Occupation ponctuelle avec branchement électrique par jour de manifestation ou de présence	10 €

SERVICE ASSAINISSEMENT		2022
	Redevance de raccordement sur réseau existant	950 €
	Redevance de raccordement sur nouveau réseau réalisé dans les zones urbanisables	
	- maisons neuves	3 200 €
	- maisons existantes avant l'installation du nouveau réseau	950 €
	Abonnement annuel (à compter du 1 ^{er} avril 2022)	45 €
	Surtaxe communale au m ³ (à compter du 1 ^{er} avril 2022)	1,50 €

CIMETIERE MUNICIPAL		
Concessions de terrain		2022
	Trentenaire achat	180 €
	Cinquantenaire achat	280 €
	Dépôt ou retrait d'une urne dans le caveau	60 €
	Scellement d'une urne sur pierre tombale	60 €
Concessions au Columbarium		
	Concession de 15 ans – Achat (y compris 1 ^{ère} ouverture) ou renouvellement	300 €
	Concession de 30 ans – Achat (y compris 1 ^{ère} ouverture)	550 €
	Dépôt ou retrait d'une urne	60 €
Concessions au Jardin des Cavurnes		
	Concession de 15 ans – Achat (y compris 1 ^{ère} ouverture) ou renouvellement	200 €
	Concession de 30 ans – Achat (y compris 1 ^{ère} ouverture)	320 €
	Dépôt ou retrait d'une urne	60 €

LOCATION DE SALLES COMMUNALES		2022
Mairie - 1^{er} étage	Grande salle	40 €
Château – Rez-de-chaussée		
	Uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques	70 €
	Associations hors Bouloire	150 €
Boulodrome (locaux et installations)		
	A la journée	75 €
	Pour un week-end	100 €

GYMNASE		2022
	Caution pour badge d'entrée	10 €
	Tarif de location du gymnase pour manifestation extra-sportive	500 €

DEPOTS SAUVAGES		2022
	Taxe pour dépôt sauvage de déchets, sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ...	100 €

ANIMAUX DIVAGANTS		2022
	Intervention d'un élu ou d'un agent communal pour 1 animal errant	30 €
	Prise en charge d'1 chien au chenil	15 € par nuit
	Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires	Coût réel

VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE		
	Verre	1,50 €
	Tasse	3,00 €
	Assiette	3,50 €
	Couvert (cuillère, fourchette, couteau)	0,50 €
	Ustensile de service (louche, fouet, plateau ...)	8,00 €
	Carafe	2,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE	2022
Forfait ménage pour particuliers, entreprises ou établissements publics	100 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE				
Tarif à la journée, 2 ^{ème} journée : 50% du tarif de la 1 ^{ère} journée				
	Salle Polyvalente avec la cuisine	Grande Salle sans la cuisine	Hall d'entrée avec la cuisine	Hall d'entrée sans la cuisine
Associations de Bouloire (1)	100 €	55 €	70 €	/
Particuliers de Bouloire Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle Pour cérémonie funéraire	/	100 €	/	70 €
Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	200 €	125 €	/	100 €
Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	200 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	150 € y compris vaisselle	/
Associations hors Bouloire	Idem Particuliers de Bouloire	125 €	/	/
Associations Générations Mouvement des autres communes du canton	Bal brioche (vaisselle comprise)	120 €	/	/
	Repas (vaisselle comprise)	200 €	/	/
Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	300 €	200 €	/	130 €
Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	300 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	230 €	

(1) Première utilisation au cours de l'année gratuite pour les Associations de Bouloire.

4 utilisations gratuites par an pour l'Association Générations Mouvement de la commune.

(2) Sont assimilées à des particuliers les entreprises, sociétés et organisations diverses hors associations pour d'éventuelles réunions.

Dans tous les cas

- Caution de 500€ (sauf pour associations de Bouloire et associations Générations Mouvement du canton).
- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 30 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites et de cérémonies funéraires.
- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 10 € (bac de 240 litres) ou 20 € (bac de 660 litres).
- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

07 - BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – RATTACHEMENT DES CHARGES ET RECETTES A L'EXERCICE

Le Maire rappelle aux conseillers présents que la procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, d'une facture non reçue ou pour les recettes, d'un titre qui n'a pu être émis.

Le principe énoncé ci-dessus peut faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

C'est pourquoi il est proposé de retenir un seuil au-dessous duquel le rattachement ne sera pas effectué :

- 2 000 € TTC pour le budget Général en TTC,
- 2 000 € HT pour le budget annexe Assainissement en HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix pour,

- retient le seuil au-dessous duquel le rattachement ne sera pas effectué, soit :
 - ✓ 2 000 € TTC pour le budget Général de la commune, en TTC,
 - ✓ 2 000 € HT pour le budget annexe Assainissement, en HT.

08 - BUDGET GENERAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à l'ajustement de certaines lignes budgétaires et donne lecture de la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé compte	Montant
011	60631	Produits d'entretien	-3 713
011	60632	Fouritures de petit équipement	-5 250
011	6156	Maintenance	-1 435
011	60622	Carburants	400
011	615232	Entretien, réparation des réseaux	2 178
011	61551	Matériel roulant	100
011	61558	Entretien, réparation Autres biens Mobiliers	2 000
011	6162	Assurance dommage ouvrage	630
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	302
011	6284	Redevances pour services rendus	167
012	6411	Personnel titulaire	-6 000
012	6332	FNAL	-490
012	6336	CNFPT	-780
012	6413	Personnel non titulaire	8 200
012	6451	Urssaf	3 000
012	6454	Assedic	380
012	6475	Médecine du Travail, Pharmacie	137
012	6478	Autres charges sociales diverses	2 200
Total Dépenses de Fonctionnement			2 026

Recettes de Fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT
042	722	Travaux en Régie Immo corporelle	2026
Total Recettes de Fonctionnement			2 026

Dépenses d'Investissement

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
1003	2151	Réseaux Voiries	-26 683
1003	21538	Autres Réseaux	5 340
1003	21534	Réseaux d'électrification	18 451
1003	2128	Autres agencements et Aménagements de Terrains	2 893
1012	21311	Hôtel de Ville	-37 450
1012	2031	Frais d'Etudes	3 190
21	2151	Réseaux de Voiries	3 994
21	2152	Installations de voirie	1 649
5003	21538	Autres Réseaux	26 590
040	21318	Autres Bâtiments Publics	2 026
Total Dépenses d'Investissement			0

09 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à l'ajustement de certaines lignes budgétaires et donne lecture de la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé Compte	Montant HT
011	611	Sous-traitance	-6 644
011	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 075
011	61528	Entretien et réparation sur biens immobilier	500
66	66112	Intérêts et rattachement des ICNE	69
Total Dépenses de Fonctionnement			0

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

10 - SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

Suite à la création à compter du 15 juillet 2021 du poste permanent d'assistante administrative à temps complet pour le Service administratif pourvu depuis le 1^{er} septembre et à la création du poste permanent d'agent d'accueil à temps non complet (17h30) occupé depuis le 2 novembre, il convient de supprimer le poste d'agent d'accueil à temps complet qui est devenu vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide :

- de supprimer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet pour la mairie,
- de modifier le tableau des emplois et des effectifs,
- charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux pour les fêtes de Noël au titre de l'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité. Elle précise que ces chèques cadeaux seront utilisables auprès des commerces de Bouloire, ce qui permettra également d'apporter un soutien au commerce local.

Le Maire énonce que seront bénéficiaires :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- les agents contractuels à temps complet, à temps non complet.

Elle propose d'attribuer un chèque cadeau d'un montant de 100 € par agent en exercice au 15/12 de chaque année.

Elle ajoute que le montant des chèques cadeaux ne dépassant pas 5% du montant du plafond de la sécurité sociale, il y a exonération de cotisations et les agents ne sont pas soumis à l'impôt sur les chèques cadeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide l'attribution d'un chèque cadeau d'un montant de 100 € à chaque agent communal,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6478 du Budget Général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

2.4 POINTS DIVERS

12 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Le Maire présente à l'assemblée les décisions qu'elle a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat matériel et outillage pour le service technique (échelles, groupe électrogène, kit visseuse/dévisseuse) chez FOUSSIER pour 1 552,76 € HT,
 - * Fourniture et pose d'un chauffe-eau pour la cantine pour 1 235,76 € HT,
 - * Achat d'un chauffe-eau chez CPM pour le logement communal 44 rue du Jeu de Paume pour 502,87 € HT,
 - * Achat de panneaux de signalisation chez SIGNAUX GIROD pour 892,47 € HT,
 - * Achat d'un chauffe-eau sous évier pour la salle à manger d'Epidaure chez CPM pour 153,69 € HT,
 - * Relevé topographique de la mairie par le Cabinet BARBIER pour 850 € HT,
 - * Bornage de la mairie par le Cabinet Barbier pour 685 € HT,
 - * Etude de sol pour les travaux d'extension de la mairie par le groupe FONDASOL pour 2 658 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
 - * Concession de terrain pour une durée de 50 ans par Mme BÂCLE Reine,
 - * Concession de terrain pour une durée de 50 ans par M. et Mme FROGER Roger et Bernadette,
 - * Concession de terrain pour une durée de 50 ans par M. et Mme ALETON Rémy et Arlette.
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. GRIGNON d'une propriété non bâtie au 82 rue du Collège,
 - * Vente par le GROUPE FOX-ORN d'une propriété non bâtie 3 rue Nicéphore Niépce,
 - * Vente par le GROUPE FOX-ORN d'une propriété non bâtie 4 rue Nicéphore Niépce.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

13 - THEATRE EPIDAURE – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX, DES INSTALLATIONS ET DU MATERIEL - CONVENTION

Le Maire informe les conseillers que depuis 2009, une convention est signée tous les 3 ans entre la Commune, la Compagnie Jamais 203 et l'association Théâtre Epidaure pour la mise à disposition des locaux, des installations et du matériel du théâtre municipal dans le cadre de la programmation culturelle relevant de la compétence de la Communauté de Communes.

Cette convention est arrivée à expiration et elle propose donc à l'assemblée de renouveler cette mise à disposition pour une nouvelle période de 3 ans, selon le projet de convention envoyé aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le projet de convention joint en annexe pour la mise à disposition du théâtre municipal pour animer les trois prochaines saisons culturelles, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

14 – ANCIENNE ECOLE DE MUSIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 3 SALLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école intercommunale de musique va s'installer dans ses nouveaux locaux rue des Maillets au cours des vacances de Noël. Les locaux occupés au 1^{er} étage du Centre Epidaure vont donc être temporairement vacants dans l'attente d'une décision sur l'avenir de cet espace.

La Compagnie Jamais 203 a sollicité la Commune pour la mise à disposition de 3 salles dans ces locaux à compter du 1^{er} janvier pour une durée de 7 mois, afin d'y installer des bureaux pour ses agents.

Mme ASSE-ROTTIER précise que la Cie JAMAIS 203 est actuellement dotée de 10 salariés et que la demande d'occupation de ces bureaux est justifiée.

Mme DUFFOUR-BRAY souhaite savoir s'il sera nécessaire de chauffer les espaces pendant cette occupation. M. HARASSE lui répond que la commune n'a pas d'autre choix que de chauffer les locaux.

M. GIRAULT s'interroge sur le fait que la Cie JAMAIS 203 demande à la Commune le raccordement au réseau téléphonique et internet. Mme ASSE-ROTTIER indique que dans l'article 6 de la convention il est prévu que la Compagnie en fera son affaire.

Les membres du Conseil échangent sur le devenir de cet espace et les contraintes qui s'y greffent en termes de sécurité et d'accessibilité. Le coût de la réhabilitation est donc à étudier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le projet de convention en annexe pour la mise à disposition des trois bureaux selon le plan joint :
 - * salle n°5 d'une superficie de 15m²
 - * salle n°6 d'une superficie de 15m²
 - * salle n°7 d'une superficie de 15m²

pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

15 - COMITE DE PILOTAGE COMMUNAL PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a rencontré M. MAUDET, chargé de mission à la Communauté de communes du Gesnois Bilurien pour le programme Petites Villes de Demain, au sujet de la mise en place des instances pour ce dispositif.

Elle informe l'assemblée que pour Bouloire, le Comité de Projet est composé de :

- Anne-Marie DELOUBES
- Marie-Françoise HERVÉ
- Olivier DOUYERE
- Jocelyne ASSE-ROTTIER

Elle ajoute qu'il convient également de créer un Comité de pilotage communal, instance élargie par rapport au Comité de Projet, pour faire appel de manière ponctuelle ou régulière à d'autres membres du Conseil

municipal ainsi qu'à des membres extérieurs issus du milieu associatif, culturel ou sportif, de commerçants, d'artisans...

Le Maire demande si des membres du Conseil municipal souhaitent faire part de leur candidature pour intégrer ce Comité de Pilotage.

Se portent volontaires : M. GIRAULT, Mme CHANTEPIE et M. GASNOT.

Le Conseil Municipal valide les candidatures de M. GIRAULT Sylvère, Mme CHANTEPIE Christiane et M. GASNOT Roch comme membres du Comité de Pilotage PVD.

3 - DIVERS

*** Arrière du Château**

M. GIRAULT signale que les protections des troncs d'arbres commencent à être trop justes. De plus, ces arbres auraient besoin d'une taille qui leur serait bénéfique cet hiver.

*** Rue de la Jugerie**

M. GIRAULT alerte sur les limites de voirie entre le cimetière et la maison funéraire où un rétrécissement gênant devient dangereux.

M. HARASSE indique que l'aménagement de cette rue doit être revu et M. PASQUIER ajoute que le projet de réaménagement et de sécurisation est à mettre en œuvre avec l'ATESART

M. BOUCHÉ précise que la Sté VAUTCRANNE est bien au courant du problème de l'empiètement de son aménagement sur la voirie communale.

M. HARASSE précise que pour sécuriser l'endroit, le fossé a été busé il y a 5 ou 6 ans et que les usagers roulent trop vite. M. BOUCHÉ recommande l'alternat à cet endroit.

*** Communauté de Communes du Gesnois Bilurien**

M. GIRAULT demande où en est l'avancement du PLUi et souhaite avoir une information sur les transferts de compétences.

M. BOUCHÉ répond qu'un Conseil Communautaire va avoir lieu le 16 décembre prochain et qu'une enquête publique sera à nouveau ouverte en janvier 2022. Le PLUi devrait normalement être finalisé en juin 2022 mais il précise que cette échéance pourrait être retardée en raison du départ éventuel de la commune de Fatines qui quitterait la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien pour rejoindre Le Mans Métropole. Il précise également qu'il n'y a pas de changement au niveau des compétences sinon celle de l'assainissement en 2026.

*** Rue Montreuil**

Mme CANDELÉ suggère de mettre la rue Montreuil en double sens pendant les travaux rue du Jeu de Paume.

M. DOUYERE précise qu'à partir du 17 décembre prochain il n'y aura plus de travaux, les entreprises seront en congés. Les travaux de réfection du réseau d'eau reprendront en janvier 2022 rue du Jeu de Paume, de l'intersection avec la rue Nationale à l'intersection avec la rue des Maillets, en 2 tranches pour ne pas gêner l'accès au parking de la maison médicale durant cette période. Il signale qu'un candélabre a été renversé chemin du Rocher.

*** Chemin de la Martinière**

M. GIRAULT et M. PASQUIER échangent au sujet du chemin de la Martinière qui n'a pas été créé lors du remembrement. Le propriétaire d'une parcelle, située au bout de la parcelle appartenant anciennement à l'Association Foncière de Remembrement qui était destinée à devenir le chemin, souhaite avoir un accès à sa parcelle. Une coupe d'arbres a été effectuée sur la parcelle communale mais il n'y a toujours pas d'accès carrossable à la parcelle. Il demande à la Commune de créer le chemin et donc de prévoir l'enlèvement des souches des arbres abattus et la mise en place de remblai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Anita GENET

